

Caractère fictif de l'apport

Par **fayevalentine**, le **24/05/2007** à **15:56**

Salut

Je sais que faute d'apport, la nullité de la société peut être prononcée.

L'absence totale d'apport est rare; ce qui est fréquent c'est le caractère fictif des apports.

Je sais aussi que la surévaluation de l'apport est une cause de nullité.

Est-ce que la fictivité d'un apport est une cause de nullité de la société (c'est à dire ça équivaudrait à une absence d'apport)?

MERCI

Par **Camille**, le **25/05/2007** à **10:19**

Bonjour,

C'est curieux que vous posiez cette question parce qu'il me semblait que, dans une autre file voisine proposée par Lucien, vous y aviez déjà clairement répondu.

Un apport fictif équivaut à une absence d'apport, puisqu'il est réputé sans valeur ou sans équivalence d'une valeur en "espèces sonnantes et trébuchantes".

Cela dit, ce pourrait être une cause de nullité si cet apport constituait le principal, mais je ne crois pas me tromper en disant qu'un tas de sociétés fonctionnent avec des apports fictifs si les autres apports, réels ceux-là, sont amplement suffisants.

Tout à fait entre nous, certains "apports en industrie" se révèlent, à l'usage, parfois fictifs, si vous voyez ce que je veux dire... wink not found or type unknown

Par **fayevalentine**, le **26/05/2007** à **18:30**

Merci Camille pour cette réponse très claire.


En effet, j'y avais répondu moi même sans être totalement sûre de moi...

Mais comme vous l'avez dit la fictivité des apports n'est pas toujours aisée à démontrer pour demander la nullité de la société surtout lorsqu'il s'agit d'apports en industrie.

Par **Camille**, le **27/05/2007** à **20:08**

Bonsoir,

Euh... moi, je parlais plutôt de la nullité de celui qui fait un apport en industrie, sous la forme

de son talent et de son savoir-faire, parfois fictifs... 

Par **anna**, le **25/07/2015** à **07:30**

quel est la particularite de l apport fictif

Par **Emillac**, le **25/07/2015** à **17:34**

Bjr,

Voir :

<http://www.juristudiant.com/forum/charte-de-bonne-conduite-a-lire-avant-de-poster-t11.html>

[smile31]

Par **adnan33**, le **30/11/2015** à **17:09**

il faut savoir que la fictivité de la société procède généralement à l'absence d'un élément constitutif du contrat de la société. en effet, les éléments constitutifs d'un contrat de société sont les suivants : affectio societatis, apports, et la volonté de partager les bénéfices. dès lors, une fois l'un de ces éléments est fictif absent la société est susceptible d'être entachée de nullité. ainsi, quant à l'apport ceci peut être fictif alors même qu'il n'est pas absent, par exemple à l'occasion de la constitution d'une société une personne va faire un apport en société, mais cet apporteur n'est pas le véritable maître de l'affaire, c'est le cas notamment d'un prête nom qui souscrit un apport financé par le maître de l'affaire (banque) dans cette hypothèse l'apport certes existe mais il est réputé fictif car il ne traduit pas la volonté de créer une société et de participer à son succès.

Par **adnan33**, le **30/11/2015** à **17:09**

il faut savoir que la fictivité de la société procède généralement à l'absence d'un élément constitutif du contrat de la société. en effet, les éléments constitutifs d'un contrat de société sont les suivants : affectio societatis, apports, et la volonté de partager les bénéfices. dès lors, une fois l'un de ces éléments est fictif absent la société est susceptible d'être entachée de nullité. ainsi, quant à l'apport ceci peut être fictif alors même qu'il n'est pas absent, par exemple à l'occasion de la constitution d'une société une personne va faire un apport en

société, mais cet approetur n'est pas le véritable maitre de l'affaire, c'est le cas notamment d'un prete nom qui souscrit un apport financé par le maitre de l'affaire (banque) dans cette hypothèse l'apport certes existe mais il est est réputé fictif car il ne tarduit pas la volonté de créer une société et de participer à son succès.

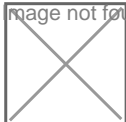
Par **Emillac**, le **30/11/2015** à **17:49**

BONJOUR !

Et en bon français, ça donne quoi ? [smile17]

Et à part ça...

image not found or type unknown



[smile31]